



Bienvenue sur le site du puits d'Enfer

La Communauté de communes "Arc en Sèvre" a investi pour la réalisation d'un programme de réhabilitation et de mise en valeur du site classé comprenant notamment le réaménagement des sentiers existants, la mise en place de passerelles sécurisées et la construction d'un bloc de sanitaires publics.

Légende

- Parking visiteurs
- Table de pique-nique
- Sanitaires
- Abri
- Chemin rocheux
- Escalier



Consignes

Pour votre propre sécurité et la préservation du site, nous vous informons que :

- le site est interdit aux enfants non accompagnés, aux vélos et aux engins motorisés
- les chiens doivent être tenus en laisse

- Il est formellement interdit :
- de cueillir les espèces végétales
 - d'allumer un feu
 - de sortir des sentiers balisés
 - de jeter des ordures



2 La passerelle



Une zone d'intérêt écologique protégée

Nous vous rappelons que le site du Puits d'Enfer reste un site dangereux et escarpé et que la responsabilité de la Communauté de Communes "Arc en Sèvre" ne saurait être engagée en cas de manquement aux consignes de sécurité.



1 Le Puits d'Enfer